

Les Caisses d'Épargne sécurisent plus l'e-commerce

Toujours très en pointe sur les nouvelles technologies, les Caisses d'Épargne poursuivent leur chemin. Elles deviennent ainsi le premier groupe bancaire en France à mettre en oeuvre 3D Secure et proposent également différentes solutions de paiement dont Id-tronic. En 2005 en France, dans le cadre du paiement à distance, la banque devra authentifier son client au moment de son achat de façon à ce qu'il ne puisse pas contester la transaction. Jusqu'à présent la banque acquéreur était responsable du contrôle des paiements, mais depuis 2002 en Europe et 2003 en France, Visa et MasterCard ont pris la décision du transfert de responsabilité. Il en sera de même, toujours en 2005 dans le commerce physique.

NE PAS COMPLIQUER LA VIE DES CLIENTS

Même si les consommateurs sont de moins en moins réticents à effectuer des achats sur Internet à l'aide de leur carte bancaire, l'objectif est également de renforcer la confiance du consommateur sur le commerce en ligne. « La banque reste libre de sa stratégie pour mettre en oeuvre 3D Secure, mais les Caisses d'Épargne ont choisi d'opter pour une authentification forte, sans compliquer la vie du client », confie Jacques Schuhmacher, directeur commerce et moyen de paiement électronique de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne. Lors d'un achat effectué sur un site, le client communique au site son numéro de carte bancaire. Le commerçant s'adresse à l'organisation émettrice de la carte (MasterCard, Visa), qui elle-même se tourne vers la banque du porteur. La banque procède à l'authentification de son client. Les Caisses d'Épargne ont mis en place une solution qui utilise le téléphone portable de son client. « Dès qu'il a envoyé les coordonnées de sa carte

pour effectuer son paiement, il reçoit un message sur son téléphone portable qui lui donne un mot de passe unique et qui change à chaque fois », explique Jacques Schuhmacher. Un code est ensuite adressé en retour au commerçant. La transaction est validée. Pour l'instant, cette solution ne fonctionne en France que si le commerçant et le porteur de la carte sont clients des Caisses d'Épargne.

ID-TRONIC POUR IDENTIFICATION ÉLECTRONIQUE

Pour les clients qui affichent encore une certaine réticence à communiquer leur numéro de carte sur la Toile, les Caisses d'Épargne ont mis en place une solution baptisée Id-tronic. Le principe en est simple. Pour se procurer un Id-tronic, le client doit remplir un formulaire avec son identité, ses coordonnées bancaires (RIB) où il précise les cartes de paiement qu'il souhaite utiliser en lui donnant un nom à chacune. Ensuite, il doit indiquer son numéro de portable ainsi que son adresse e-mail. Aussitôt qu'il a validé le formulaire, le client reçoit un mini-message sur son portable, avec un sceau (une série de chiffres), et un message e-mail auquel il doit répondre en recopiant le sceau. Enfin, dans une ultime vérification, la banque, magnanime, envoie un virement de quelques centimes. Une fois reçu, le client doit répondre en indiquant le montant de ce virement. La banque est alors à même de garantir l'identité du client à tous les commerçants utilisant le système. Le client reçoit un code confidentiel qu'il utilisera désormais pour certifier ses achats. Id-tronic est utilisable sur tous les sites de la galerie de cyber-com-



merçants des Caisses d'Épargne. La création et l'utilisation de l'Id-tronic sont entièrement gratuites. Les commerçants prônent la simplicité « Les commerçants sollicitent une uniformité des solutions de sécurisations de paiement qui doivent être simple pour l'internaute. 3D Secure ne doit pas complexifier le paiement pour le consommateur et doit être optionnelle pour le commerçant », explique François Momboisse, président de la Fevad. Certains commerçants se montrent très favorables à l'arrivée de solutions de paiement plus sécurisées. « Si la banque nous dit que personne d'autre que le porteur ne peut utiliser la carte qui a servi au paiement et si le marchand peut se décharger de certaines vérifications (envoi de RIB ou photocopie de pièce d'identité par fax), tout le monde y gagne », confie en substance Igor Schlumberger, président directeur général de LeGuide.com. L'utilisation de 3D Secure pour le commerçant devrait entraîner un léger surcoût dont le montant devrait avoisiner celui de l'assurance à laquelle un certain nombre de commerçants en ligne souscrivent.

SYMPASS PROPOSE UNE SOLUTION SYMPA

Sympass, une entreprise française basée à Issy-les-Moulineaux, vient de lancer une solution de sécurisation de paiement sur Internet. Les Caisses d'Épargne et Cdiscount ont cru à ce système et ont décidé de l'adopter. L'utilisateur ne donne plus que ses huit premiers chiffres en ligne. Un serveur vocal le rappelle automatiquement et immédiatement pour taper sur son téléphone les 8 derniers chiffres de son numéro de carte bancaire. Le numéro de carte bancaire n'est reconstitué que par la banque. Ainsi le numéro est transmis de manière confidentielle entre l'utilisateur et la banque. « Cdiscount a lancé notre système en décembre et a déjà constaté que de nouveaux clients achetait désormais sur le site grâce à notre invention », confie Gérard Duquesne, directeur général de Sympass. Les Caisses d'Épargne ont décidé de baptiser ce nouvel outil Secret Plus. La solution de paiement vient également d'être adoptée par Interflora.